

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

· Code du produit: 0908

· Numéro d'enregistrement

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, ou le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Produit chimique de laboratoire pour l'analyse.

Chimiques pour la recherche, le développement, la fabrication, produit chimique de laboratoire pour analyse.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Biosolve Chimie

20 Rue Roger Husson, 57260 Dieuze, France

Tel: +33 3 878 675 80/81/82/83/84/85

Email: info@biosolvechimie.com

Biosolve B.V.

Leenderweg 78, 5555 CE Valkenswaard, the Netherlands.

Tel: +31-(0)40-2071300

Fax: +31-(0)40-2048537

Email: info@biosolve-chemicals.com

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité du produit.

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Liste de contact des organismes désignés pour obtenir des informations relatives à l'intervention sanitaire d'urgence, conformément à l'art. 45(1) Règl. (CE) n° 1272/2008.

Voir sur <https://poisoncentres.echa.europa.eu/appointed-bodies>

Service d'assistance : <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>.

Pour plus d'informations, voir la section 16.

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

FR

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers		
<p>2.1 Classification de la substance ou du mélange</p> <p>Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008</p>		
	 GHS02 flamme	
	Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
	 GHS08 danger pour la santé	
	Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.	
	 GHS05 corrosion	
	Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
	Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.	
<p>2.2 Éléments d'étiquetage</p> <p>Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008</p> <p>Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.</p> <p>Pictogrammes de danger</p>		
	 GHS02	 GHS05
		 GHS08
<p>Mention d'avertissement Danger</p> <p>Mentions de danger</p> <p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>H351 Susceptible de provoquer le cancer.</p> <p>Conseils de prudence</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p>		

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 2)

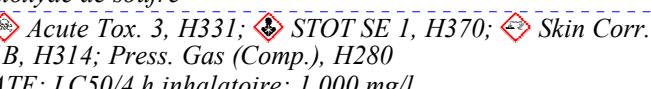
- **Indications complémentaires:**
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX	éthanol 	75-100%
CAS: 7446-09-5 EINECS: 231-195-2 Numéro index: 016-011-00-9	dioxyde de soufre  ATE: LC50/4 h inhalatoire: 1.000 mg/l	2,5-10%
CAS: 693-98-1 EINECS: 211-765-7 Numéro index: 613-330-00-0	2-methylimidazole 	≤ 2,5%

- **SVHC**

CAS: 693-98-1 2-methylimidazole

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 3)

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 4)

- Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 64-17-5 éthanol

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

CAS: 7446-09-5 dioxyde de soufre

VME	Valeur momentanée: 10 mg/m ³ , 5 ppm
	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ , 2 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 5)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Liquide

· État physique

Selon désignation produit

· Couleur:

Caractéristique

· Odeur:

Pas de données disponibles

· Seuil olfactif:

-114,5 °C

· Point de fusion/point de congélation:

76 °C

**· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition**

Non applicable.

· Inflammabilité

3,5 Vol %

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

15 Vol %

· Inférieure:

< 23 °C

· Supérieure:

425 °C

· Point d'éclair

Pas de données disponibles

· Température d'auto-inflammation

Pas de données disponibles

· Température de décomposition:

Pas de données disponibles

· pH

pH

· Viscosité:

Non déterminé.

· Dynamique:

1,000 g/l

· Solubilité

Pas de données disponibles

· l'eau à 20 °C:

59 hPa

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

0,79 g/cm³

· Pression de vapeur à 20 °C:

Pas de données disponibles

· Densité et/ou densité relative

Pas de données disponibles

· Densité à 20 °C:

Pas de données disponibles

· Densité relative

Pas de données disponibles

· Densité de vapeur:

Pas de données disponibles

· 9.2 Autres informations

Solution

· Aspect:

· Forme:

**· Indications importantes pour la protection de la
santé et de l'environnement ainsi que pour la
sécurité**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 6)

· Propriétés explosives:	<i>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.</i>
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	95,0 %
· VOC (CE)	95,00 %
· Teneur en substances solides:	2,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	<i>Pas de données disponibles</i>
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	<i>néant</i>
· Gaz inflammables	<i>néant</i>
· Aérosols	<i>néant</i>
· Gaz comburants	<i>néant</i>
· Gaz sous pression	<i>néant</i>
· Liquides inflammables	<i>Liquide et vapeurs très inflammables.</i>
· Matières solides inflammables	<i>néant</i>
· Substances et mélanges autoréactifs	<i>néant</i>
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>
· Explosibles désensibilisés	<i>néant</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7446-09-5 dioxyde de soufre

Inhalatoire LC50/4 h 700 mg/l (ATE)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

FR

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 8)

*	RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination																														
	<ul style="list-style-type: none"> · 13.1 Méthodes de traitement des déchets · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. · Emballages non nettoyés: · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales. · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage 																														
*	RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport																														
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; padding: 2px;">· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</td><td style="width: 70%; padding: 2px;">UN2924</td></tr> <tr> <td>· ADR, IMDG, IATA</td><td></td></tr> <tr> <td>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION) FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), SULPHUR DIOXIDE)</td></tr> <tr> <td>· ADR</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL, SULPHUR DIOXIDE)</td></tr> <tr> <td>· IMDG</td><td></td></tr> <tr> <td>· IATA</td><td></td></tr> <tr> <td>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</td><td></td></tr> <tr> <td>· ADR</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td style="text-align: center; padding: 2px;">   </td></tr> <tr> <td>· Classe</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">3 (FC) Liquides inflammables.</td></tr> <tr> <td>· Étiquette</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">3+8</td></tr> <tr> <td>· IMDG</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td style="text-align: center; padding: 2px;">   </td></tr> <tr> <td>· Class</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">3 Liquides inflammables.</td></tr> <tr> <td>· Label</td><td style="text-align: center; padding: 2px;">3/8</td></tr> </table>	· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN2924	· ADR, IMDG, IATA		· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION) FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), SULPHUR DIOXIDE)	· ADR	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL, SULPHUR DIOXIDE)	· IMDG		· IATA		· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		· ADR			 	· Classe	3 (FC) Liquides inflammables.	· Étiquette	3+8	· IMDG			 	· Class	3 Liquides inflammables.	· Label	3/8
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN2924																														
· ADR, IMDG, IATA																															
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION) FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), SULPHUR DIOXIDE)																														
· ADR	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL, SULPHUR DIOXIDE)																														
· IMDG																															
· IATA																															
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport																															
· ADR																															
	 																														
· Classe	3 (FC) Liquides inflammables.																														
· Étiquette	3+8																														
· IMDG																															
	 																														
· Class	3 Liquides inflammables.																														
· Label	3/8																														

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 9)

· IATA



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3 (8)

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

II

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 338

· No EMS:

F-E,S-C

· Stowage Category

B

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

2

· Catégorie de transport

D/E

· Code de restriction en tunnels

· IMDG

1L

· Limited quantities (LQ)

Code: E2

· Excepted quantities (EQ)

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 10)

- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**
 - **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
 - **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Prescriptions nationales:**
 - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
 - **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
CAS: 693-98-1 2-methylimidazole
 - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

· **Date de la version précédente:** 04.11.2025

· **Numéro de la version précédente:** 5

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 12)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 18.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.11.2025

Nom du produit: HYDROQUANT®UNISOLVENT-E

(suite de la page 11)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR